

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :	
Banque de France – Succursale de Besançon 19 rue de la Préfecture – 25000 Besançon	N° de versement : 2777W
	Métrage : 1.30 Mètre linéaire

Date du versement : 14/09/2022	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 10%;"></td><td>Exemplaire destiné au service versant</td></tr><tr><td></td><td>Exemplaire destiné aux Archives</td></tr></table>		Exemplaire destiné au service versant		Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
	Sommaire			
1-13	Surendettement. –Dossiers archivés en 2018. Commission (2008).	2008-2018		
1-9	Dossiers de surendettement Classement par date d’archivage du dossier, événement intervenu à une date indéterminée, en tout état de cause postérieure à la clôture du dossier, c’est-à-dire à l’établissement d’un plan définitif, l’adoption de mesures recommandées ou imposées ou la constatation de l’irrecevabilité ou de l’échec. Traitement des dossiers selon la procédure d’échantillonnage systématique proposée dans le cadre méthodologique pour l’évaluation, la sélection et l’échantillonnage des archives publiques de juillet 2014 : parmi les dossiers déposés en 2018 (1414), on a retenu au hasard 1 dossier sur 15, soit 95 dossiers. À noter que le strict respect du cadre méthodologique aurait voulu la conservation d’1 dossier sur 12.	archivés en 2018		

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
10-13	Une annexe nominative a été produite par la Banque de France. Elle précise le nom des membres du ménage surendetté, le type de mesure adoptée et les dates extrêmes de chaque dossier. Considérée comme de nature à nuire à la vie privée au sens de l'article L213-2 du Code du patrimoine, elle ne sera communicable librement qu'en 2068.	2008		
10	Commission de surendettement de Besançon : procès-verbaux.			
11	janvier-avril			
12	mai-août			
13	septembre-octobre			
	novembre-décembre			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs,

Nathalie ROGEAUX